

## Qu'est-ce que l'ERPS ?

**Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.**

### Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

### Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

### Quels sont les derniers changements ?

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).

### Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?

- ➔ **BASOL** : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- ➔ **BASIAS** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**
- ➔ **CASIAS** : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédé au cours du temps. **CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.**

### Que propose Media Immo ?

Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données BASOL et BASIAS, et sur CASIAS.

### Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

**« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)**



## Inventaire des sites BASOL / BASIAS

*situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien*

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Distance (Environ)
Aucun résultat à moins de 200m			

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
<b>E4</b>	Non renseigné	Décharge d'ordures ménagères Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	414 m

Nom	Activité des sites non localisés
Aucun site non localisé	

## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)\*



<b>Réalisé en commande** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	OFFICE NOTARIAL DU MARTROI
<b>Numéro de dossier</b>	CG PROGRAMME FILIGRANE -
<b>Date de réalisation</b>	21/06/2024
<b>Localisation du bien</b>	125 RUE JEAN ZAY 45800 ST JEAN DE BRAYE
<b>Section cadastrale</b>	BI 91, BI 92, BI 93, BI 484, BI 485, BI 488
<b>Altitude</b>	109.28m
<b>Données GPS</b>	Latitude 47.911895 - Longitude 1.965693
<b>Désignation du vendeur</b>	SNC MARIGNAN CENTRE
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	<input type="text"/>

### REFFERENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

### GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

### QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.

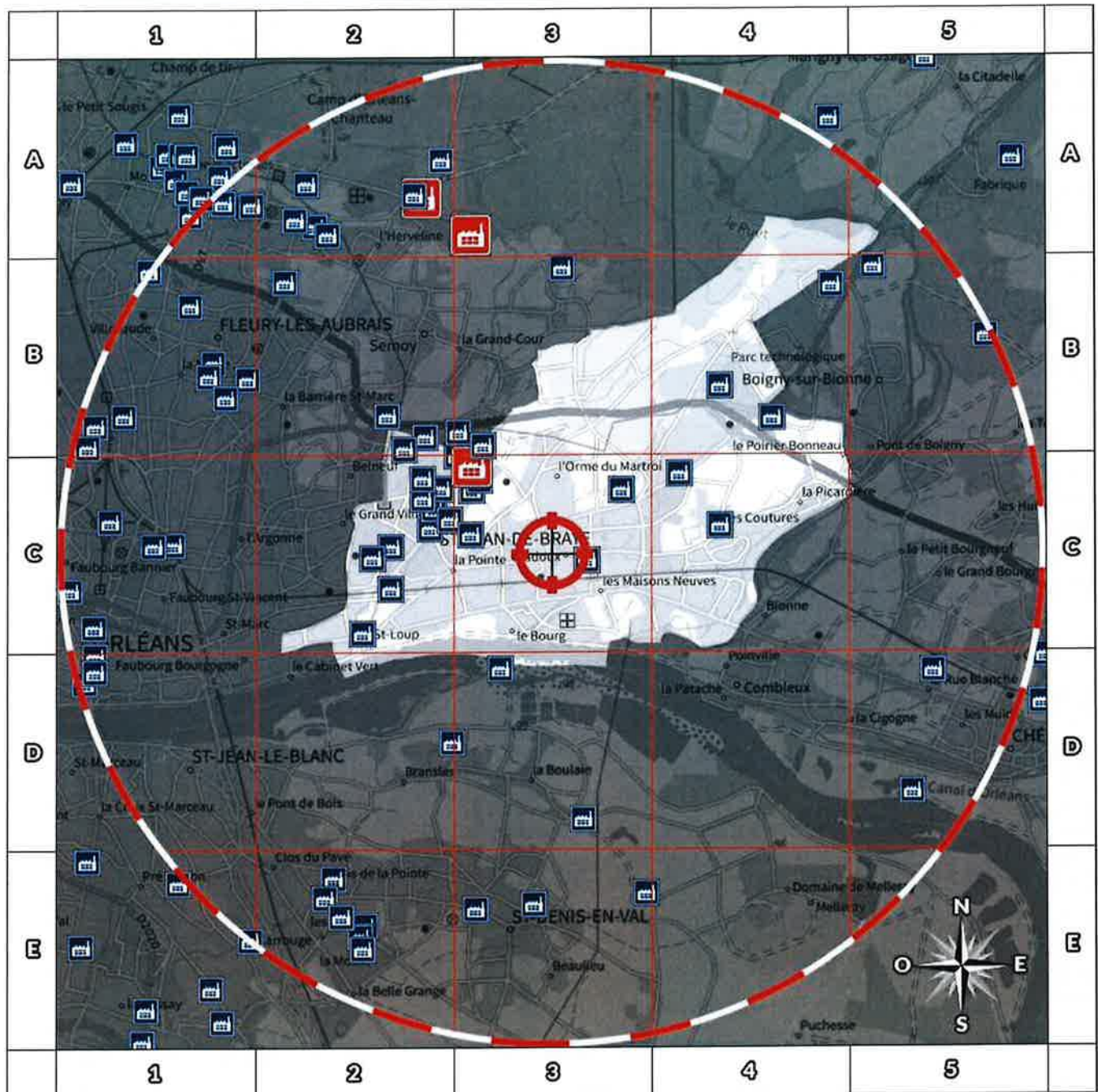
\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

### SOMMAIRE



Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Cartographie des ICPE  
Inventaire des ICPE

## Cartographie des ICPE

Commune de ST JEAN DE BRAYE (45800)



2000m

- |   |  |
|---|--|
|  Usine Seveso        |  Elevage de porc              |
|  Usine non Seveso    |  Elevage de bovin             |
|  Carrière            |  Elevage de volaille          |
|  Emplacement du bien |  Zone de 5000m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour l'Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos , , , ,  et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

## Inventaire des ICPE

Commune de ST JEAN DE BRAYE (45800)

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 500m du bien</b>					
	Valeur Initiale	BOISSIER LOGISTIQUE	62 avenue Denis Papin 45800 Saint-Jean-de-Braye	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING RETOUCHES 999	Rue de la Mairie 45800 ST JEAN DE BRAYE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MDB (ex CAUDALIE)	9 boulevard de la Salle 45800 Saint-Jean-de-Braye	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RX DISTRIBUTION (ex AUTO SERVICE VUL-exFAQIR)	7 rue de la Sente aux Veneurs 45800 Saint-Jean-de-Braye	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	POINT P	RUE DE L'ORME GATEAU 45800 ST JEAN DE BRAYE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING SERVICE (L'Orme)	11 avenue du Général Leclerc Relais de l'Orme 45800 ST JEAN DE BRAYE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TPLC SAS	ZAC des Châtelliers rue des Frères Lumières 45800 ST JEAN DE BRAYE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	POMONA	440 rue de l'Orme Gâteau 45400 SEMOY	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LVL MEDICAL	95 avenue Denis Papin 45800 ST JEAN DE BRAYE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EUROPEAN PETROLEUM INDUSTRY (EPI)	48 52 avenue Marie Ampère 45800 Saint-Jean-de-Braye	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EDE	154 Avenue Denis Papin 45800 Saint-Jean-de-Braye	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESCO ACIERS INOXYDABLES	150 avenue Denis Papin 45800 Saint-Jean-de-Braye	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	COMMUNE DE SAINT JEAN DE BRAYE (MAIRE)	128 avenue denis papin 45800 Saint-Jean-de-Braye	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Monsieur Olivier POULARD	136 avenue Denis Papin 45800 Saint-Jean-de-Braye	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PAAGE COSMETIQUE	93 avenue denis papin 45800 Saint-Jean-de-Braye	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TPL	12 Avenue André Marie Ampère 45800 Saint-Jean-de-Braye	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	THE PODIUM	156 avenue Denis Papin 45800 ST JEAN DE BRAYE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ESAT Paul Lebreton - site Denis Papin	114 avenue Denis Papin 45800 ST JEAN DE BRAYE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SARL PILETTE (GLASTINT ORLEANS)	146 avenue Denis Papin 45800 ST JEAN DE BRAYE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	INNOVATIME INDUSTRIE	144 avenue Denis Papin 45800 Saint-Jean-de-Braye	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TRANSPORTS DU VAL DE MARNE ET DU CENTRE	156 avenue Denis Papin 45800 Saint-Jean-de-Braye	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOCOIM (déchetterie)	Z.A. rue de la Buelle 45800 ST JEAN DE BRAYE	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CPO-COE (ex CALDEO)	27 avenue Ampère 45800 ST JEAN DE BRAYE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DIOR (Parfums Christian)	185 avenue de Verdun 45800 Saint-Jean-de-Braye	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	KVERNELAND ORLEANS S.A.	55 avenue Ampère 45800 Saint-Jean-de-Braye	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	LEROY SOMER	1 rue de la Burelle 45800 Saint-Jean-de-Braye	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RAFFINERIE MIDI FREDEVILLE	Frédeville 45800 Saint-Jean-de-Braye	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SIMPLY MARKET (ex ATAC-station service)	2 AVENUE DU CAPITAINE JEAN 45800 ST JEAN DE BRAYE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EFR France (ex ESSO - DELEK)	58, avenue de Verdun 45800 ST JEAN DE BRAYE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ECO-COM (ex CARREFOUR MARKET)	rue de la Mairie 45800 ST JEAN DE BRAYE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TRAPIL	la Mignarderie 45400 Semoy	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOCOOM (centre de tri)	Rue du Troussel 45800 Saint-Jean-de-Braye	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SIPC	54 avenue Ampère 45800 ST JEAN DE BRAYE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	KEOLIS METROPLE ORLEANS	106 boulevard Marie Stuart 45800 ST JEAN DE BRAYE	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TROUILLET PANNEAUX (ex SAIRP)	26 rue des Frères Lumière 45800 Saint-Jean-de-Braye	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DEPOTS DE PETROLE D'ORLEANS	133 avenue Denis Papin BP 50102 45800 Saint-Jean-de-Braye	En exploitation avec titre INCONNU	Seveso Seuil Haut OUI

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à plus de 5000m du bien</b>			
Aucun ICPE à plus de 5000m du bien sur la commune ST JEAN DE BRAYE			

## Extrait de Georisques

Depuis des données publiques de l'Etat disponibles sur le site [Georisques.gouv.fr](http://Georisques.gouv.fr)



<b>Réalisé en commande** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	OFFICE NOTARIAL DU MARTROI
<b>Numéro de dossier</b>	CG PROGRAMME FILIGRANE -
<b>Date de réalisation</b>	21/06/2024
<b>Localisation du bien</b>	125 RUE JEAN ZAY 45800 ST JEAN DE BRAYE
<b>Section cadastrale</b>	BI 91, BI 92, BI 93, BI 484, BI 485, BI 488
<b>Altitude</b>	109.28m
<b>Données GPS</b>	Latitude 47.91189488728 - Longitude 1.9656927294109
<b>Désignation du vendeur</b>	SNC MARIGNAN CENTRE
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	<input type="text"/>



Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique.



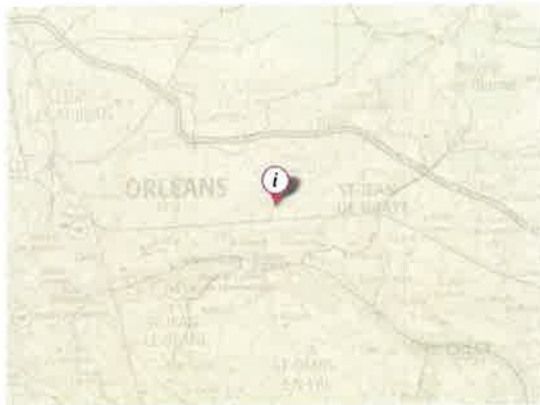
Risques	Concerné	Détails
Radon	Oui	Niveau : 1
TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Oui	1 TRI sur la commune
PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations	Oui	1 PAPI sur la commune
Canalisations de matières dangereuses	Oui	19 canalisation(s) dans un rayon de 1000 m
Installations industrielles rejetant des polluants	Oui	23 établissement(s) rejetant des polluants dans un rayon de 5000 m
Installations nucléaires	Non	0 installation(s) nucléaire(s) dans un rayon de 10000 m 0 centrale(s) nucléaire(s) dans un rayon de 20000 m



## Cartographies

### Radon

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).



### Territoire à Risque important d'Inondation - TRI

Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations – TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondation passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : évènement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.



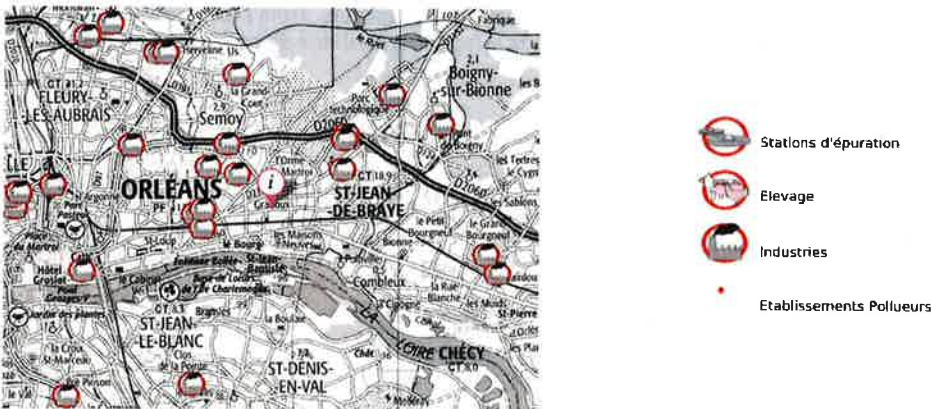
## Canalisations de matières dangereuses

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



## Installations industrielles rejetant des polluants



Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.



## Installations nucléaires

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



-  Centrale nucléaire de production d'électricité
-  Autre installation nucléaire

## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



<b>Réalisé en commande* par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	OFFICE NOTARIAL DU MARTROI
<b>Numéro de dossier</b>	CG PROGRAMME FILIGRANE -
<b>Date de réalisation</b>	21/06/2024

<b>Localisation du bien</b>	125 RUE JEAN ZAY 45800 ST JEAN DE BRAYE
<b>Section cadastrale</b>	BI 91, BI 92, BI 93, BI 484, BI 485, BI 488
<b>Altitude</b>	109.28m
<b>Données GPS</b>	Latitude 47.911895 - Longitude 1.965693

<b>Désignation du vendeur</b>	SNC MARIGNAN CENTRE
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	<input type="text"/>

\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

### EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé	BI 91, BI 92, BI 93, BI 484, BI 485, BI 488
------------	---

### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes  
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)  
Cartographie  
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes

## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_

mis à jour le \_\_\_\_\_

Adresse de l'immeuble  
125 RUE JEAN ZAY  
45800 ST JEAN DE BRAYE

Cadastre  
BI 91, BI 92, BI 93, BI 484, BI 485, BI 488

### Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB 1 oui  non

révisé

approuvé

date \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation 2 oui  non

<sup>2</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB 1 oui  non

révisé

approuvé

date \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> si oui, nom de l'aérodrome :

### Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A <sup>1</sup>   
forte

zone B <sup>2</sup>   
forte

zone C <sup>3</sup>   
modérée

zone D <sup>4</sup>

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quaterbis A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

### Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>  
Plan disponible en Préfecture et/ou en Mairie de ST JEAN DE BRAYE

### Vendeur - Acquéreur

Vendeur SNC MARGNAN CENTRE

Acquéreur

Date 21/06/2024

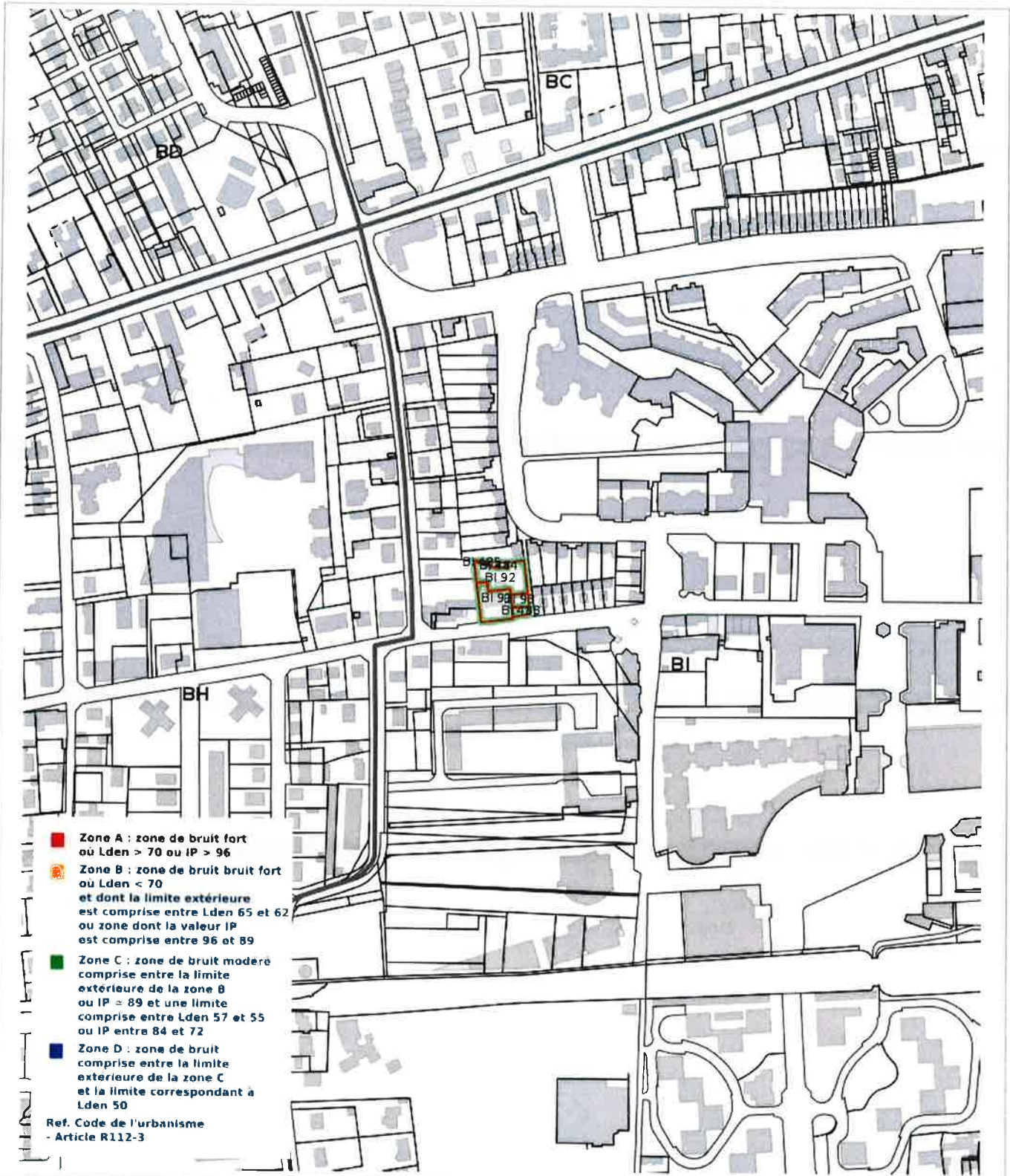
Fin de validité 21/12/2024

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Le présent état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_

## Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



## Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aéroports



### PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aéroport, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004

